

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
BATIMENTS
COMMUNAUX**

**Sous-domaine :
Règlement
intérieur**

OBJET:

**Conditions
d'utilisation de la
Salle Marcou**

N° 63/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 17 Novembre 2025

Présents : Alain MARTY - Raymond BENOIT - Janine POUSSE - Christine SANCHEZ - Emmanuel COULONVAL - François DUVERT - Véronique MARCAILLOU - Stéphane AZEMA - Joëlle LEVEJAC - Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Michel GREFFIER - Jean MAURY - Véronique BROUSSE - Christophe FOURES - Emilie BELUCHE.

Mme Christine SANCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est de plus en plus sollicité par des administrés pour l'utilisation de la salle Marcou.

De ce fait, il informe l'Assemblée de la nécessité de mener une réflexion sur l'utilisation et les conditions d'utilisation de ce bien commun.

Actuellement, cette salle est mise à la disposition de certaines associations dans le cadre de réunions de travail principalement en journée.

Un débat s'instaure entre les membres du Conseil Municipal. De nombreux arguments sont présentés. Ainsi, Monsieur le Maire mandate Stéphane AZEMA afin de préparer un document qui permettrait au Conseil de définir les conditions d'utilisation futures de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une réflexion et travailler sur un règlement intérieur qui sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20251124-20251124DEL63B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025